

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc	Numéro de permis 2012206	Date d'inspection Le 13 septembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Lise		Numéro de téléphone (506) 382-6845	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est conforme au moment de l'inspection. Les enfants jouent dehors au moment de l'inspection.

Des bouteilles d'eau identifiées au nom de chaque enfant est à leur disposition dehors.

Plusieurs petits groupe d'enfants sont formés pour jouer à la corde à sauté, un autre petit groupe jouent dans le parc et un autre groupe jouent au ballon.

La cour extérieur a été vérifié. Tout est conforme au moment de l'inspection de surveillance.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 septembre 2021

Date

original signé par
Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 septembre 2021

Date